



**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

## **EXTRAIT** **du registre des délibérations** **du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

**Conseillers en exercice : 19**

**Présents ou représentés : 19**

**Nombre de votants : 19**

### **DELIBERATION N°2025-32**

Mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement de la convention Pass'relle actualisée de la bibliothèque

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN

M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET

Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT

M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet de gratuité de l'abonnement Pass'relle, matérialisé par une carte unique permettant d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau.

La gratuité des services associés à la carte Pass'relle sera ainsi applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes situées dans l'Eurométropole qui approuveront la convention Pass'relle actualisée, objet de la présente délibération.

La convention Pass'relle, dans sa version approuvée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 septembre 2007, sera caduque à compter du 31 décembre 2025. Une nouvelle convention Pass'relle, intégrant le principe de la gratuité a été approuvée en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025.

**Les évolutions proposées dans le cadre de la nouvelle convention.**

La gratuité de l'abonnement Pass'relle supprime, de fait, le dispositif financier de reversement des recettes des communes à l'Eurométropole qui structurait la convention Pass'relle précédente.

Dans la continuité de la précédente, la nouvelle convention approuvée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit toujours :



**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19  
Présents ou représentés : 19  
Nombre de votants : 19

**DELIBERATION N°2025-33**  
Lignes Directrices de Gestion

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN  
M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET  
Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT  
M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL  
Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique



**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

**Conseillers en exercice : 19**

**Présents ou représentés : 19**

**Nombre de votants : 19**

**DELIBERATION N°2025-34**

Pérennisation d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour la fonction d'agent technique polyvalent

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN  
M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET  
Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT  
M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL  
Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

La commune emploie 4 agents techniques. Il s'agit de régulariser et de pérenniser le statut d'un des agents en créant un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour la fonction d'agent technique polyvalent et de le rendre définitif.

Les 4 emplois peuvent être pourvus par des agents sous statut de titulaire ou de contractuel. Les agents contractuels sont recrutés dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 84 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la pérennisation d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour la fonction d'agent technique polyvalent*

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT





**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19  
Présents ou représentés : 19  
Nombre de votants : 19

**DELIBERATION N°2025-35**

Fond Communal d'Alsace – Transfert de subvention

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN  
M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET  
Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT  
M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL  
Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

Dans le cadre de la réhabilitation/extension du gymnase d'Achenheim, des demandes de subventions ont été déposées au nom du SIVU.

La Collectivité Européenne d'Alsace propose le Fonds Communal d'Alsace à chaque commune pour un montant de 100 000 euros. La commune peut déléguer cette subvention au profit du SIVU d'Achenheim étant donné qu'elle n'en a jamais fait la demande pour ses propres projets. Le plan de financement figure en annexe.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace*
- *Délègue cette subvention au profit du SIVU d'Achenheim*

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Maire, Valentin RABOT





**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

**Conseillers en exercice : 19**  
**Présents ou représentés : 19**  
**Nombre de votants : 19**

**DELIBERATION N°2025-36**

Amortissement lié à l'acquisition du matériel pour la police municipale mis en commun avec les communes de Holtzheim et Oberschaeffolsheim

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN  
M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET  
Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT  
M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL  
Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

Il y a lieu de prévoir une durée d'amortissement pour les contributions versées par notre commune à la commune de Holtzheim pour les acquisitions suivantes :

- Une caméra piéton pour un montant versé par notre commune de 270,00€
- Un PC pour un montant versé par notre commune de de 309,60€

Compte tenu des montants, il est proposé une durée d'amortissement d'une année pour ces deux contributions.

Ces amortissements n'auront pas d'impact sur le budget primitif 2025, la ligne budgétaire ayant été prévue.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve une durée d'amortissement d'une année pour la caméra piéton et l'ordinateur de la Police Municipale.*

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT





**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19  
Présents ou représentés : 19  
Nombre de votants : 19

**DELIBERATION N°2025-37**

Fond de concours pour l'école de musique

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN  
M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET  
Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT  
M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL  
Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

La Commune intervient dans le fonctionnement de l'école de musique intercommunale. Cette école est certes associative mais la Commune met des locaux à disposition. A ce titre, l'Eurométropole, verse aux communes concernées un fonds de concours, qui s'élève pour Achenheim à 2 291.83€.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce montant de subvention versé à la commune, qui le reversera à l'école de musique.*

Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT





**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19  
Présents ou représentés : 19  
Nombre de votants : 19

### **DELIBERATION N°2025-38**

Concours des maisons fleuries

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN

M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET

Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT

M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

Chaque année, un concours de fleurissement de maisons est organisé dans notre commune d'Achenheim.

La commission du Conseil municipal propose d'attribuer des prix récompensant les lauréats du concours communal de fleurissement 2025 désignés par le jury communal.

Les prix seront de :

- 150,00 € pour le 1er prix
- 130,00 € pour le 2ème prix
- 110,00 € pour le 3ème prix
- 90,00 € pour le 4ème prix
- 70,00 € pour le 5ème prix

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant de ces prix pour les lauréats du concours communal de fleurissement 2025 dont les lots sont attribués en 2026*



Pour extrait conforme

à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT



**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 8 septembre 2025 à 20h00

Conseillers en exercice : 19

Présents ou représentés : 19

Nombre de votants : 19

**DELIBERATION N°2025-39**

Convention Autorisation du Droit des Sols

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Sandrine HECKER, M. Jeannot WENGER, M. Thomas VIERLING, Mme Samira CHAMSY, Mme Sandrine HECKER, M. Clément HOLWEG, Mme Magaly MESSMER, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Monique KLEISER ayant donné procuration à Monsieur Geoffroy STEEGMANN

M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à Monsieur Alain EHRET

Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Monsieur Valentin RABOT

M. Raymond SCHWEITZER ayant donné procuration à Madame Maryvonne BARADEL

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madame Madeline RICO

---

La commune d'Achenheim charge l'Eurométropole de Strasbourg qui accepte d'instruire au nom et pour le compte de ladite commune, les demandes ADS (Autorisation des Droits du Sol) prévues par le code de l'urbanisme suivantes :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Toutes les demandes liées à une autorisation délivrée (transfert, modificatif, déclaration d'ouverture ou d'achèvement des travaux).

Pour ces missions, une convention doit être signée entre la commune d'Achenheim et l'Eurométropole de Strasbourg. La convention figure en annexe.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention entre la commune d'Achenheim et l'Eurométropole de Strasbourg.*



Pour extrait conforme

fait à ACHENHEIM, le 8 septembre 2025

Le Maire, Valentin RABOT